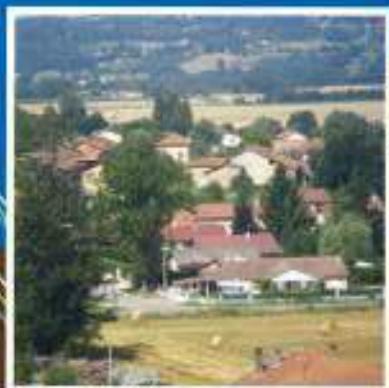
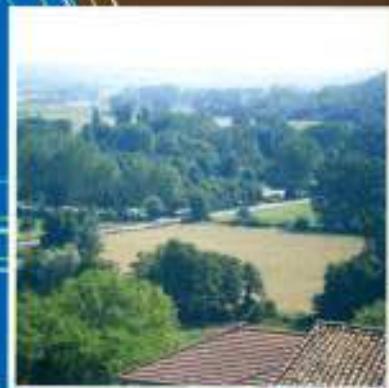


# Le Petit Renaillet

- Journal d' information de Faramans -



# SOM MAI RE

## 2 EDITO DU MAIRE

## 3 à 12 VIE COMMUNALE

- 3• La cantine de l'école.
- 4• Faramans : ses commerces, ses professions médicales, ses services.
- 5• Locations communales.  
L'attelage en Bièvre-Valloire avec l'association Equibière.  
Réfection du réseau d'eau potable.
- 6• Radar pédagogique.  
Le Téléthon à Faramans.
- 7 à 12• Une année au conseil municipal.

## 13 à 23 VIE ASSOCIATIVE

- 13• FNACA
- 14• ACCA FARAMANS
- 15• Le Sou des Ecoles.  
Bougeons-nous la vie.
- 16• Club de l'Amitié.
- 17• Club de marche.
- 18• UPIF.  
Donneurs de sang.
- 19• Faradanse
- 20• La Boule du Marais  
ADMR Bièvre-Burettes.
- 21-22• CERF.
- 23• Club sportif Faramans Football

## 24 à 27 UN PEU D'HISTOIRE...

- 24 à 27• Le cimetière communal.

## 28 à 36 INFORMATIONS DIVERSES

- 28• Action... On tourne : M. Paul.  
La Maison des Services vous accueille.
- 29• Office de Tourisme
  - Services communautaires - Mairie.
- 30• L'Association Aide Alimentaire.  
Fusion des Communautés de Communes.
- 31• Réalisez des économies d'énergie dans votre logement.  
Le S.A.G.E.
- 32• Jeu intercommunal.  
Recrutement gendarmerie.  
Relais assistante maternelle.
- 33• Bien vivre ensemble.  
Portes ouvertes au SICTOM de la Bièvre.  
Ludothèque itinérante.  
Défibrillateur.
- 34-35• Calendrier des fêtes 2014.
- 36• Etat-civil.

Ce magazine est édité par la commune de Faramans.

Tél. 04 74 54 22 97 - Fax 04 74 54 20 00

Directeur de la publication : Richard Gilbert

Conception Rédaction :  
Commission communication du conseil municipal

Conception Graphique / Impression :  
Imprimerie Souquet 04 75 02 45 46 - Romans

Tirage à 520 exemplaires - Périodicité : annuel.



**Nous voici à la fin  
d'année 2013, il est  
donc temps de faire  
un bilan de cette  
dernière.**

Sur le plan économique, toutes les activités ont été touchées par une crise qui se poursuit encore et encore...

Le tissu commercial est le premier à en subir les conséquences néfastes car chacun a à cœur de préserver son budget. C'est pour cela que le conseil municipal a décidé, à la demande de M. Martial Chanaux (boucher) et après présentation de son bilan, de ne pas appliquer l'augmentation triennale de loyer prévue régulièrement dans le bail, mais de la reporter de 2 ans.

Ce choix, fait par le conseil municipal, montre l'intérêt que nous avons de voir les activités de notre village se maintenir et même se renforcer. Pour cela, il faudrait que toute la population se sente également concernée et pousse la porte de ces services de proximité !

Nous avons lancé l'idée d'une maison médicale en collaboration avec les professionnels de santé. Cette année, un ostéopathe s'est

installé dans une ancienne classe de l'école en attente d'un local plus adapté.

Sur le plan financier, nous attendons le retour de TVA concernant la construction de l'école et la traverse du village.

La rénovation des appartements de la maison "Ramu" a permis d'accueillir de nouveaux locataires.

Un contrat de location des divers photocopies et imprimantes de la mairie et des écoles a été établi en vue de faire des économies.

Cette année, en période de grand changement de politique d'aide aux communes, nous avons fait le choix de ne pas investir, par prudence et rigueur.

La charte de la laïcité et le drapeau tricolore ont été accrochés à la nouvelle école comme le stipule la loi ; ils sont aussi présents au bâtiment Mairie-école.

Enfin l'Assemblée Nationale et le Sénat étudient la possibilité d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

**Gilbert RICHARD**

## LA VIE DE NOTRE COMMUNE

### LA CANTINE DE L'ÉCOLE

Avant 1994, l'école publique ne bénéficiait pas d'une cantine. En réponse à une forte demande, des parents se regroupèrent, en septembre 1994, au sein d'une association loi 1901 dénommée "La dînette". A la rentrée 1994, 12 enfants mangeaient quotidiennement au restaurant scolaire qui se situait alors au 1<sup>er</sup> étage de l'école primaire (ancien appartement des instituteurs).

En 2000, la cantine a été transférée dans l'ancien garage de l'instituteur. Ce local de 35m<sup>2</sup> a été aménagé et meublé par la municipalité.

La dînette a fonctionné jusqu'en juin 2003. Deux personnes bénéficiant de contrats aidés (CES ou CEC pendant 6 mois) assuraient le service et la surveillance des enfants.

Le budget de l'association s'équilibrerait avec :

- le bénéfice de diverses festivités (carnaval, soirée repas dansant, vente de sapins, vente de bugnes, etc...),
- la cotisation annuelle (en 1997 : 60 francs soit 9.15€ par enfant),
- le prix du repas (en 1997 : 23 francs soit 3.50€ par enfant), Les repas étaient livrés par un traiteur du territoire.

En 1998, un service de garderie a été mis en place :

- 7h30 à 8h20 gratuit
- 16h30 à 18h20 10 francs (soit 1.52€ par enfant).

Malheureusement, à la rentrée scolaire 2004, faute de bénévoles et devant la difficulté de renouveler (deux fois par an) et de gérer deux employées sous contrat à temps partiel, l'association a disparu.

Le conseil municipal, bien que n'ayant aucune obligation légale d'organiser la restauration scolaire, a dû admettre cet état de fait et organiser la pérennité du service mis à la disposition des familles.

Comme antérieurement, le prix du repas a été répercuté aux familles (au tarif du fournisseur). Les heures de garderie ont été fixées à 1 euro. En 2004, en moyenne 20 enfants déjeunaient à la cantine scolaire.

Depuis ce passage de témoin, les repas arrivent en liaison chaude et sont servis par du personnel communal.

Jusqu'à ce début d'année scolaire, deux personnes suffisaient à s'occuper de la restauration des enfants, en un seul service.

Parallèlement, une employée assurait la garderie, le matin, à partir de 7h30 et le soir, de 16h15 à 18h30.

Le nombre d'enfants augmentant régulièrement, la nouvelle salle de restauration (pourtant d'une capacité double de l'ancienne) ne permet plus d'accueillir ensemble nos chères têtes blondes.

La municipalité a donc mis en place deux services de restauration. Pendant qu'un groupe mange, une troisième employée municipale surveille les enfants en récréation. Ainsi, les enfants attendent moins entre les plats et disposent d'un temps de récréation correct. Ils sont alors plus détendus à leur retour en cours.

Dans le même temps, une seconde personne assure la garderie de 16h15 à 17h15.

Pour info, le tableau, ci-dessous, résume l'évolution du nombre d'enfants à la garderie et à la cantine :

Année	Garderie matin	Cantine	Garderie soir	Remarques
1994		12		
2004		20		Arrêt de la Dînette
2009	6	19.3	6.7	
2010	11.3	22.8	8.5	
2011	11.2	24	9.2	09/11 : cantine à l'école maternelle
2012	13.8	27.5	12.4	
2013 (1 <sup>er</sup> semestre)	13.3	30.5	17.2	
09 et 10/2013 (09 et 10/2013)	16	36.7	15.6	Avec des pics "cantine" de 46

La présence accrue d'enfants aux garderies et à la cantine se traduit par une augmentation de la présence des employés municipaux pour ces services.

Financièrement, la contribution de la mairie est de l'ordre de 9000 € par an. La participation des familles complète le budget lié aux frais de personnel et de fonctionnement.





## \*\* VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013 :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif de la commune.

### Section Fonctionnement :

Total dépenses : 750 012.80 €  
Total recettes : 750 012.80 €

**Total du Budget : 1 113 126.60 €**

### Section d'Investissement :

Total dépenses : 363 113.80 €  
Total recettes : 363 113.80 €

## \*\* APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :

### BUDGET CAMPING

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver les comptes administratifs du budget du camping pour l'exercice 2012.

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	290.34 €			121 460.40 €	290.34 €	121 460.40 €
Opérations de l'exercice	6 080.66 €	12 000 €	69 514.62 €	47 207.65 €	75 595.28 €	59 207.65 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 371 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>69 514.62 €</b>	<b>168 668.05 €</b>	<b>75 885.62 €</b>	<b>180 668.05 €</b>
Résultats de clôture						
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>6 371 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>69 514.62 €</b>	<b>168 668.05 €</b>	<b>75 885.62 €</b>	<b>180 668.05 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>5 629 €</b>		<b>99 153.43 €</b>		<b>104 782.43 €</b>

\*\*\*\*\*

## \*\*VOTE DU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2013 :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget du camping.

### Section Fonctionnement :

Total dépenses : 139 303.43 €  
Total recettes : 139 303.43 €

### Section d'Investissement :

Total dépenses : 51 982.43 €  
Total recettes : 51 982.43 €

**Total du Budget : 191 285.86 €**

## \*\*SUBVENTIONS 2013

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fixer les montants des subventions allouées aux différentes associations :

CCAS ..... 2 500.00 €  
Donneurs de sang ..... 60.00 €  
Association paroissiale ..... 160.00 €  
Comité d'entente rurale ..... 2 500.00 €  
FNACA ..... 25.00 €  
Bibliothèque "Arcolade" (1€ par habitant) ..... 924.00 €

## \*\*TARIFS

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reconduire les tarifs 2012 des différents services et locations à partir du 1er janvier 2013. Seuls les coûts de chauffage ont été revalorisés en raison de l'augmentation des combustibles.

- SALLE DES FETES : Chauffage : 80,00 €  
- SALLE DE REUNION : Chauffage : 35,00 €

## \*\* IMPÔTS LOCAUX 2013

Sachant que la croissance a été de 2% pour l'année 2012 le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter les taxes de 2 % par rapport à l'année précédente et de fixer les taux d'imposi-

tion tels qu' énumérés ci-dessous.

- TAXE D'HABITATION : 12.24 %
- TAXE FONCIERE BATIE : 18.36 %
- TAXE FONCIERE NON BATIE : 56.10 %

## \*\* ACCA : GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE D'ARZAY

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- De reconduire l'aménagement forestier qui a permis l'exploitation de la forêt des Cotanes et de Moleize grâce à l'affouage mis à la disposition de chaque foyer de la commune.
- De conserver le droit de chasse tel qu'il avait été défini par la délibération du 6 février 1971 où le droit de chasser avait été donné à l'Association de Chasse de Faramans sur tous les terrains communaux, y compris la forêt communale située sur la commune d'Arzay.
- De s'opposer aux divers projets de réserves naturelles sur la forêt communale des Cotanes à Arzay car ils ne sont pas compatibles avec l'exploitation actuelle de la forêt.

## \*\* RASED (RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ) : PARTICIPATIONS 2013

L'école de FARAMANS est rattachée au RASED de la Côte Saint André. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De participer au fonctionnement du RASED à hauteur de 32 € par classe pour 2013, 2014 et 2015.
- De participer à l'achat d'un sténo-test à hauteur de 104.65 € en investissement pour 2013.

## \*\* LOCATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- D'accepter Mme Amélie THOMAS et M. Mickaël CAUDINE comme nouveaux locataires pour un loyer de 571 € dans l'appartement situé 15 place du village.

## SEANCE DU 14 JUIN 2013

### \*\* CONVENTION ASSOCIATIONS DE CHASSE

La commune de FARAMANS est propriétaire de terrains sur la commune d'ARZAY pour une surface totale de 39.70 hectares.

Pour les parcelles 100-101-107-108-109-110-111 formant une entité de 24.94 hectares, le droit de chasse n'a pas fait l'objet de demande d'opposition à l'association de chasse de la commune d'Arzay de la part de la commune de Faramans.

Le droit de chasse appartient donc à l'association de chasse d'Arzay sur l'ensemble des 39.70 hectares.

Après entente entre la commune de Faramans, propriétaire du terrain, l'association de chasse d'Arzay et l'association de chasse de Faramans, il a été établi une convention approuvée par les associations de chasse lors des assemblées générales qui ont eu lieu le samedi 25 mai pour Faramans et le samedi 8 juin pour Arzay.

Cette convention autorise l'ACCA de Faramans à chasser sur les 24.94 hectares.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver les termes de la convention.

### \*\* AFFOUAGE 2013 :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'attribution directe des lots.

La vidange devait se faire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

### \*\* LOCATION COMMUNALE : ACCUEIL D'UN OSTÉOPATHE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de louer l'ancienne classe de l'école primaire, située 119 montée de l'église, à M. BLANC-DENOLLY, ostéopathe, à compter du 1er septembre 2013 pour un loyer de 200 €.

### \*\* VOIRIE COMMUNALE :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De lancer les travaux de voirie 2013 : Place de l'Eglise, Chemin du Guyard (maison F. Laurent, maison Barland), Chemin de la Plaine (du ch. de la Croix au ch. Profond), Chemin Neuf, Chemin du Sorbier et emplois partiels à l'émulsion de bitume.
- De retenir la proposition la moins disante soit l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 21 585.65 €.

### \*\* ETANG DU GRAND ALBERT : RESTAURATION DU SITE

Suite au courrier de Mme Blandine BOUILLOL qui sollicite la commune pour :

- Un droit de passage entre le chemin de la Vie Traverse pour atteindre la parcelle 102 en passant par la parcelle 101, propriété de la commune.
- L'installation d'un déversoir de crue avec une réserve de niveau de trop plein de 7500 m<sup>3</sup> et d'un diamètre de 600 mm en remplacement du trop-plein existant avant les travaux situé à l'extrémité de la digue, dans l'angle nord-ouest de l'étang.
- Les frais liés à l'installation du déversoir de crue seront à la charge du demandeur.
- Le conseil municipal a accepté à l'unanimité :
- D'autoriser le passage sur la parcelle 101 pour les véhicules légers réservés aux membres de l'indivision PION, ainsi qu'aux locataires de l'association "Les Amis du Grand Albert". Une chaîne ou un portail devra être mis en place en limite des parcelles 101 et 102 pour interdire toute autre circulation. L'entretien du passage sur la parcelle 102 sera à la charge du demandeur.
- D'installer le déversoir de crue à la charge du demandeur.

**SEANCE DU 16 JUILLET 2013****\*\*PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BOSSIEU POUR LE PAIEMENT DU PERSONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE**

Considérant que le nombre d'heures de l'agent communal ayant intervenu à la bibliothèque en 2012 est de 93 heures, après calcul le montant est de 1.23 € par habitant pour chaque commune.

Pour 2013 le montant sera recalculé en fonction du nombre d'heures qu'aura effectué l'employée communale.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le tarif de 1.23 € par habitant, (266 habitants x 1.23 €) soit 327.27 € pour 2012 pour la commune de Bossieu.

**\*\*PARTICIPATION MAINTENANCE LOGICIEL BIBLIOTHEQUE**

L'entreprise MICROBIB, s'occupe de la maintenance du logiciel informatique de la bibliothèque depuis 2007, la redevance est de 229.00 € HT soit 273.88 € TTC pour 2012 et 2013.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de demander à la commune de Bossieu une participation pour le contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque intercommunale, soit 58.89 € par an pour l'année 2012 et 2013.

**\*\*NOUVEL EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)****AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ARRETÉ PRÉFECTORAL PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE ET DES STATUTS DU NOUVEL E.P.C.I. ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES BIÈVRE CHAMBARAN ET DU PAYS DE BIÈVRE LIERS**

La communauté de communes BIÈVRE CHAMBARAN et la communauté de communes du PAYS de BIÈVRE LIERS présentent de fortes similarités tant géographiques qu'au regard des compétences exercées par celles-ci.

De telles similarités ont déjà conduit les deux communautés de communes, partageant de nombreux projets politiques, à intervenir ensemble sur de nombreux dossiers.

Au-delà des collaborations déjà mises en œuvre entre les deux communautés de communes, celles-ci ont vocation à gérer en commun des problématiques liées à l'économie, à l'environnement, au développement social et culturel et à l'aménagement du territoire, notamment.

De réelles opportunités de complémentarités, au travers de différentes missions et compétences, sont évidentes. Dans la recherche d'une plus grande efficience de l'action publique des collectivités, il est envisageable d'engager un rapprochement des deux EPCI.

Ce rapprochement institutionnel de ces deux collectivités apparaissant naturel, les Présidents respectifs des deux communautés de communes ont, par courriers des 19 et 20 février 2013, sollicité le Préfet afin que celui-ci engage une procédure de fusion des deux EPCI à fiscalité propre.

Le Préfet a donc, par arrêté du 30 avril 2013 proposé un projet de périmètre pour le nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Un tel arrêté, accompagné d'un rapport explicatif et d'une étude d'impact budgétaire et fiscal, a été notifié à la commune le 3 mai 2013.

Ainsi, dans la mesure où l'accord des communes sur l'arrêté portant projet périmètre du nouvel EPCI, serait favorable, le Préfet pourra arrêter la fusion des deux communautés de communes précitées.

Les deux communautés de communes ont établi un projet de statuts du nouvel EPCI.

Par délibération du 10 juin 2013, les conseils communautaires des deux communautés de communes ont émis un avis favorable à l'unanimité, tant sur l'arrêté préfectoral que sur les statuts de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion.

Le conseil municipal a décidé par : 8 abstentions et 4 pour.

- D'approuver le principe de la fusion de la communauté de communes BIÈVRE CHAMBARAN et de la communauté de communes du PAYS de BIÈVRE LIERS.

- D'approuver le projet de périmètre du nouvel EPCI tel qu'arrêté par le Préfet le 30 avril 2013.

Le conseil municipal a décidé par : 7 abstentions et 5 pour

- D'approuver les statuts du nouvel EPCI.  
- D'approuver le rattachement du nouvel EPCI à la catégorie des communautés de communes.

**FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APPLICABLE À COMPTER DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Dans le cadre des discussions intervenues lors de la mise en œuvre de la procédure de fusion, il a été envisagé que le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes, applicable à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, soient fixés à 71 sièges, nombre maximal de sièges. Cette répartition étant librement opérée en tenant compte de la population de chaque commune.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, à soixante et onze le nombre de sièges du conseil communautaire du nouvel EPCI réparti comme ci-dessous.

COMMUNES	NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES
ARZAY	1
BALBINS	1
BOSSIEU	1
BREZINS	3
CHAMPIER	2
COMMELLE	1
<b>FARAMANS</b>	<b>2</b>
GILLONNAY	2
LA COTE SAINT-ANDRE	9
LA FRETTE	2
LONGECHENAL	1
LE MOTTIER	1
NANTOIN	1
ORNACIEUX	1
PAJAY	2
PENOL	1
SAINTE-HILAIRE DE LA COTE	2
SAINTE-SIMEON DE BRESSIEUX	5
SARDIEU	2
SEMONS	1
BEAUFORT	1
BRESSIEUX	1
BRION	1
CHATEENAY	1
LA FORTERESSE	1

**COMMUNES****NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES**

LENTIOL	1
MARCIOLLES	2
MARCOLLIN	1
MARNANS	1
MONTFALCON	1
PLAN	1
ROYBON	2
SAINT CLAIR SUR GALAURE	1
SAINT GEOIRS	1
SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	5
SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS	1
SAINT PAUL D'IZEAUX	1
SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	1
SILLANS	3
THODURE	1
VIRIVILLE	2

\*Suite à la demande de l'adjoint d'animation Danielle LUCCHIN de s'inscrire aux ateliers de mobilité proposés par le CDG38 et le CNFPT Grenoble.

Ces ateliers ont pour objectifs pour la collectivité :

- D'enclencher un processus concerté sur le devenir professionnel de l'agent.
- De favoriser l'évolution professionnelle en permettant à l'agent d'identifier ses potentiels.
- De proposer une aide méthodologique à la construction d'un parcours.
- De construire avec l'agent une démarche réaliste et réalisable de mobilité interne ou externe.

Les objectifs pour l'agent :

- D'être dans un espace de réflexion sur son parcours professionnel.
- De faire les points sur les atouts et les marges de progression.
- De construire un plan d'action en lien avec un projet réaliste.
- De préparer la recherche de mobilité professionnelle.

Le coût de ces ateliers est de 800 €.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De refuser l'inscription de Danielle LUCCHIN aux ateliers de mobilité. En effet, il n'y a pas de possibilité de mobilité au sein de la collectivité.
- De proposer à Danielle LUCCHIN de la nommer au grade d'adjoint technique pour qu'elle ait plus de facilités dans ses démarches de demande de mutation, cela sera décidé lors d'un prochain conseil municipal.

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013****\*\* AFFOUAGE**

Le conseil municipal à l'unanimité :

- A approuvé le règlement d'exploitation de la coupe d'affouage n°10 à Arzay pour l'année 2013-2014 :
  - Les inscriptions se feront en mairie à partir du 25 novembre 2013 et jusqu'au 14 décembre 2013.
  - La date d'ouverture sera le samedi 21 décembre 2013 et se terminera le samedi 29 mars 2014.
  - La vidange sera du 30 juin 2014 au 30 août 2014 et pourra être adaptée suivant les conditions météorologiques.
  - 5 moules par affouagiste à l'inscription.
  - A fixé le prix à 5 € le moule.
  - Le règlement d'exploitation de cette coupe sera remis à chaque affouagiste lors de son inscription.
- A nommé les garants de la coupe 2013-2014 au nombre de 3 soit :
  - Guy CARRAS
  - Mikaël GROS
  - Michel GUILLO

- A chargé Monsieur le Maire de demander à l'ONF l'ouverture de cette coupe.
- Le plan de coupe numéroté sera à consulter en Mairie.
- Aucune attribution de numéro de parcelle ne sera faite si elle n'est pas suivie d'exécution immédiate.
- De ne pas donner suite à la proposition de l'ONF pour la maintenance des coupes 11, 12, 13 et 14 pour la somme de 2390 € HT.

**\*\*FORMATIONS DU PERSONNEL**

\*Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, afin de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytosanitaires, tout utilisateur à des fins professionnelles devra posséder un certificat d'aptitude obligatoire à partir d'octobre 2014 pour les agents des collectivités locales. A partir de 2015, le certificat Certiphyto devra être obligatoirement présenté pour l'achat de pesticides à usage professionnel. Il justifie de l'aptitude de la personne à exercer son activité en lien avec les produits phytosanitaires. Le CNFPT propose les formations et les tests pour l'obtention du certificat individuel qui a pour objectif de sécuriser et réduire l'utilisation de tels produits. Le coût est de 220 € pour la formation et de 60 € pour le test.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- D'inscrire l'adjoint technique Rémy GREGOIRE pour les formations et les tests en vue de l'obtention du Certiphyto.
- De demander à la communauté de communes du pays de Bièvre Liers, si elle propose cette formation de groupe pour la somme de 1 200 €.
- De régler les sommes de 220 € et 60 € pour l'inscription aux formations et aux tests du Certiphyto

## \*\*SYNDICAT MIXTE BIEVRE VALLOIRE : CONVENTION « CHEVAL VERT »

Le conseil général de l'Isère a sollicité le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire pour porter la création d'un circuit équestre en attelage accessible pour tous, support idoine ou tourisme équestre pour les personnes en situation de handicap. Ce circuit équestre est constitué de trois boucles au départ de Faramans, du Grand Lemp et de Saint Etienne de Saint Geoirs ainsi que d'itinéraires de jonction les reliant.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- D'adopter le projet du syndicat mixte Bièvre Valloire pour la création d'un circuit équestre dans le projet Isère Sport et Nature du Conseil Général de l'Isère.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

## \*\*TARIFS CANTINE et GARDERIE

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs cantine/garderie pour l'année scolaire 2013-2014.

## \*\* AUTORISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BIEVRE LIERS POUR LE CHANGEMENT D'UNE BORNE INCENDIE

La communauté de communes du pays de Bièvre Liers va engager des travaux d'eau potable chemin des Bruyères et va poser pour le compte de la commune un poteau incendie.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- D'autoriser la communauté de communes du pays de Bièvre Liers à installer un poteau incendie chemin des Bruyères.

## \*\*DEMANDE DE SUBVENTION

Les bâtiments communaux (la cure et la maison Ramu) sont mal isolés et il convient de changer les menuiseries (fenêtres et portes) pour éviter une perte de chaleur en hiver et ainsi réduire la consommation de chauffage. Des devis de l'ensemble des travaux sont estimés à 5 719.01 € HT pour la cure et 7 689.11 € HT pour la maison Ramu.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de demander des subventions pour financer les travaux d'isolation des bâtiments communaux pour un montant total de 13 408.12 € HT auprès :

- Du Conseil général de l'Isère.
- De l'Etat
- De l'AGEDEN
- De l'ADEME

## SEANCE DU 22 OCTOBRE 2013

### \*\*MODIFICATION DU BAIL DE LA BOUCHERIE

Le local de la boucherie est loué par Monsieur CHANAU qui connaît des difficultés de trésorerie comme l'affirme son plan comptable pour les années 2010-2011 et 2011-2012. Une rencontre a eu lieu avec le gérant nous informant son incertitude sur la pérennité de son activité.

Pour aider le maintien du commerce de la boucherie, le conseil municipal a décidé à l'unanimité une remise de 54 € sur le loyer de la boucherie, correspondant à l'augmentation triennale du bail à compter du 1<sup>er</sup> août 2013 sur une période de 2 ans.

## \*\*MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet et charge Monsieur le Maire de recruter 2 employés à temps complet pour une durée de 6 mois renouvelable. M. Rémy Grégoire n'ayant pas désiré renouveler son contrat.

Un poste sera attribué à M. Claude GROS ; le second à M. Pascal MARION.

## \*\*CIMETIERE COMMUNAL :

Le cimetière communal a été créé après la construction de l'église actuelle et a fait l'objet de 3 agrandissements successifs. Les archives de la commune montre, qu'à l'origine, le cimetière avait une superficie de 8 ares 60 centiares selon le plan daté du 12 avril 1889. Un premier agrandissement s'est fait en prenant la cour de l'école des garçons qui est aujourd'hui démolie.

A ce jour, des concessions et inhumations publiques ne sont plus entretenues sur la surface du cimetière d'origine et du 1er agrandissement et elles montrent un état de délabrement. Il conviendrait d'en informer les concessionnaires ou de reprendre ces concessions.

La reprise des concessions en état d'abandon ou de non-renouvellement est autorisée par la commune suivant les articles L2223-17, L2223-18 et R 2223-12 à R2223-23 du CGCT (Code général des Collectivités Territoriales).

Dans les archives du cimetière, certaines concessions n'ont pas le nom du concessionnaire, pas d'acte d'achat et/ou pas de numéro. Il conviendrait de les recenser et de les numérotier.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1 – Le recensement et le numérotage des concessions et inhumations publiques.
- 2 – Le lancement de la procédure de recherche des concessionnaires ou des ayants droits.
- 3 – La reprise des concessions abandonnées telle que défini par le CGCT.
- 4 – L'établissement d'un nouveau plan du cimetière.

## \*\*SYNDICAT HYDRAULIQUE :

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre Liers Valloire aux 11 communes suivantes : Agnin, Anjou, Bellegarde-Poussieu, Bougé-Chambalud, Chanas, Jarcieu, Pact, Pisieu, Rével-Tourdan, Sablons, Sonnay.

## LA VIE ASSOCIATIVE DANS NOTRE VILLAGE .oo

■ FNACA ■

### CEREMONIES DES 19 MARS – 8 MAI ET 11 NOVEMBRE



Les cérémonies commémoratives ont été célébrées au Monument aux Morts, en présence des Anciens Combattants, du Maire et des Membres du Conseil Municipal, des enfants et de la population.



### REUNION DE SECTEUR DU 28 FEVRIER 2013

Le 28 FEVRIER 2013, les Membres du secteur de LA COTE ST ANDRE se sont réunis à la salle des Fêtes de FARAMANS. Daniel BOUVIER, Président du Comité local, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux 80 adhérents présents.

Le Maire, Gilbert RICHARD, après quelques chaleureux mots d'accueil, présentait la commune de FARAMANS.



En présence de Jean-Pierre BARBIER, Député, de Marcel BACHASSON, Conseiller Général, de Roger PONTET, Jacques CONTINSOUZAC, Président départemental délégué a évoqué la situation de la Fédération dont l'effectif est en baisse par rapport à l'an passé.

L'objet principal de cette rencontre était de préparer les cérémonies officielles du 51<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. L'organisation du 19 mars, date désormais officielle de cette journée nationale, revient maintenant aux Communes.

Comme chaque année, des cérémonies auront lieu au Mémorial de MONTFERRAT et à PARIS.

Les Communes devront également instituer des célébrations devant leurs monuments aux Morts.

Cette rencontre s'est terminée par un repas amical.

### SORTIE DANS LA DROME

Le samedi 31 AOUT 2013, les adhérents de la FNACA sont partis en direction de la DROME.

Arrivée à VINSOBRES, dégustation de vins au cœur d'une cave. Puis à NYONS, visite guidée d'une vinaigrerie, approche du procédé d'acétylation, d'aromatisation à partir de plantes de la région.

Après le repas, visite guidée du musée de l'olivier : nous avons découvert l'histoire ancienne et plus récente de la culture de l'olivier à NYONS ainsi que les diverses utilisations de l'huile d'olive.



Pour terminer, visite de la dernière scoutrinerie de France fondée en 1852 par Ferdinand FERT. Elle fabrique des scourtins, filtres servant à l'extraction de l'huile d'olive et à la presse traditionnelle du vin, fabriqués en fibre de coco.

LE BUREAU DE LA F.N.A.C.A.

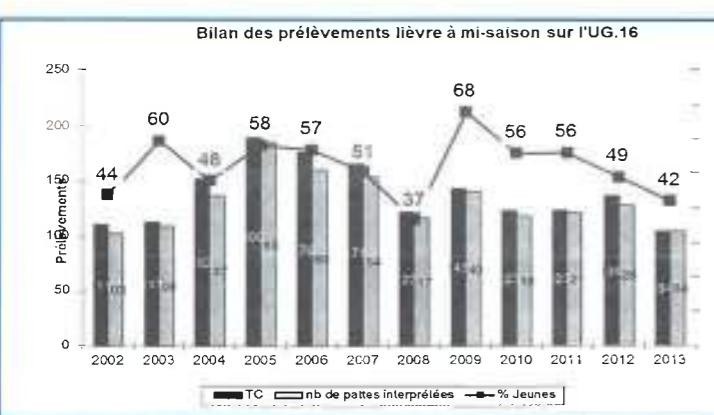


## ■ ACCA FARAMANS - SAISON 2013-2014 ■

C'est bien triste ; effectivement cette année le petit gibier de plaine est peu abondant ; faisans, perdrix : aucune reproduction. Ceci est dû au printemps froid et pluvieux que nous avons eu.

En ce qui concerne la caille (gibier de passage) le prélèvement a été médiocre. Les bonnes années, 60 à 80 cailles sont prélevées ; cette année on ne doit pas atteindre les 10. Même problème : le mauvais printemps et la plaine dépourvue de couvert favorable à ce gibier.

Quant aux lièvres on peut dire que c'est catastrophique. Vu le très faible pourcentage de jeunes prélevés la saison dernière et le comptage réalisé en février 2013 (en forte diminution par rapport aux années précédentes), nous avons décidé, au cours de l'assemblée générale du mois de mai, de baisser le quota. De 20 lièvres la saison dernière, nous sommes passés à 15. Malheureusement nos craintes se sont confirmées. Après une demi-journée de chasse, 6 lièvres ont été prélevés (4 adultes, 2 jeunes). Ce pourcentage est encore hors norme : il devrait être supérieur à 40%. Après concertation avec les chasseurs présents lors de la remise des pattes, nous avons décidé de fermer la chasse aux lièvres pour la saison, ce qui a fait grogner certains chasseurs. Il faut être très vigilant si l'on veut revenir à une population stable (voir histogramme des ACCA de l'unité de gestion 16 dont nous faisons partie)



La baisse est inquiétante, il faudra être raisonnable et très strict si l'on veut remonter la courbe.

Heureusement le chevreuil reste abondant. Nous avons prélevé les 2 chevreuils qui nous sont attribués à ARZAY et 3 sur 9 à Faramans à la première battue, dont 2 jeunes.

L'effectif de chasseurs remonte de 49 la saison dernière à 53 cette année ; souhaitons que ces nouveaux chasseurs ne soient pas découragés.

Nos activités : courant décembre nous avons planté une haie d'arbustes pour les oiseaux sur le terrain que la commune nous concède (120 mètres de haie sur 2 rangées). Les enfants de

l'école ont participé à cette plantation. Cette haie est composée d'une dizaine de variétés d'arbustes différentes dont les fleurs sont mellifères et les baies très appréciées des oiseaux. Ces travaux sont financés et réalisés par la Fédération des chasseurs de l'Isère.

En mars, nous avons organisé le traditionnel repas "chevreuils" avec les agriculteurs (voir photo ci-dessous) :



En juillet, nous avons fait rôtir au stade 1 sanglier et 1 chevreuil à la broche (voir photo). Nous avons déjà un sanglier pour cet été puisque l'animal a été prélevé dernièrement sur la commune.



Je vous donne rendez-vous le dimanche 19 Janvier 2014 pour la matinée "boudins", et le dimanche 9 mars 2014 pour le repas "chevreuils". Pour le sanglier, la date n'a pas été fixée...

Le président,  
Pierre BOURDAT

## ■ LE SOU DES ÉCOLES ■

L'association des parents d'élèves maintient son activité afin d'apporter "un plus" à tous les élèves dans le déroulement de leur scolarité à l'école de Faramans. Pour l'année 2013-2014 nous comptons 14 membres. Un nouveau bureau a été élu et avec les nouvelles familles nous proposerons une année riche en nouveautés.

Voici le programme pour l'année 2013-2014 :

### SAPINS DE NOËL

Le 7 décembre 2013 la vente de sapins de Noël a apporté aux enfants l'élément essentiel dans la préparation de Noël. Comme l'année dernière, nous avons effectué la distribution à domicile afin d'aider les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

### CHOCOLATS

Le 14 décembre 2013 ont été remis les chocolats choisis dans les catalogues distribués à l'école et dans la commune.

### ARBRE DE NOËL

Le 20 décembre 2013 le Père Noël attendu par tous les enfants a fait son apparition à l'école. Il a distribué de nombreux cadeaux pour toutes les classes ainsi que des goûters à chaque élève. Carnaval avec «boum» pour les enfants suivi d'un repas et d'une «boum» pour toute la famille

### CARNAVAL

Le 22 février 2014, nous ferons renaître le classique carnaval disparu de Faramans depuis plusieurs années. Après le traditionnel défilé nous nous retrouverons autour d'une buvette avec un DJ qui fera danser nos enfants. Nous finirons la soirée par un repas dansant (sur réservation).

### VIDE GRENIER AVEC TOMBOLA

Le 13 avril 2014 se déroulera un vide grenier sur toute la journée. Le tirage de la tombola aura lieu à midi. Attention de gros lots seront à gagner!

### FÊTE DES ÉCOLES

La fête des écoles 2013 s'est déroulée sous un beau soleil. Après avoir dégusté un repas sous chapiteau, les enfants nous ont interprétés de magnifiques spectacles de chants et de danses. Après le spectacle, la détente était au programme : château gonflable, pêche à la ligne, jeu de massacre, poneys, maquillage ....

Cette année la fête des écoles aura lieu le 22 juin 2014.

### LES SORTIES FINANCIÉES GRÂCE A CES MANIFESTATIONS

Les enseignantes et la directrice se concertent actuellement afin de programmer les projets culturels et les sorties de cette année. Nous remercions tous les parents d'élèves pour leur participation active ainsi que le corps enseignant.

## ■ BOUGEONS-NOUS LA VIE ■

L'assemblée générale de l'association "Bougeons-nous la vie" s'est déroulée le 11 octobre 2013 au centre culturel de Faramans.

L'élection du nouveau bureau a été faite à bulletins secrets :

Président : Laurent DUPORT

Vice-président : Bernard GOURJON

Trésorier : Emmanuel SABATINI

Vice-trésorière : Audrey VILLENEUVE

Nous avons fait le bilan de notre Meeting 2013 VW.

Le prochain meeting se déroulera les 5 et 6 juillet 2014.

Nous envisageons d'organiser le réveillon 2013-2014 à la Salle socio-culturelle de Thodore. Cet événement aura lieu si nous sommes suffisamment nombreux pour l'organiser.



A gauche, Bernard GOURJON, au centre Laurent DUPORT, à droite Emmanuel SABATINI

## ■ CLUB DE L'AMITIÉ ■

Avec l'année 2013 qui s'achève, voici venir le temps de livrer au "Petit Renaillot" l'activité ou plutôt les moments les plus marquants de notre Club durant les douze mois écoulés.

Après un premier trimestre ponctué par la dégustation des Galettes des Rois, le 10 janvier, deux repas pris en commun les 14 février et 14 mars, nous arrivons à notre traditionnelle journée "Portes Ouvertes" le dimanche 7 avril.



Poursuivant l'idée d'agrémenter ce jour de convivialité par un thème de société, en l'occurrence "les mariages à l'ancienne", la salle des fêtes se trouvait bien garnie de robes et lingeries de mariages, de vieilles vaisselles et objets divers, sans oublier de très anciennes photos de mariage. Le succès de cette journée fut au rendez-vous. Merci à tous les visiteurs qui apprécieront nos pâtisseries "maison". Merci à tous ceux, adhérents ou autres, qui ont prêté des objets et merci au Salon de coiffure de Faramans pour le prêt de belles perruques.

Le jeudi 6 juin, a eu lieu notre sortie annuelle proposée par le groupe "Perraud-Voyages".



Il s'agissait cette année de "Soie et Gastronomie dans la Drôme".

## ■ CLUB DE MARCHE DE FARAMANS ■

Pour notre 6<sup>ème</sup> année d'existence, notre club de marche ne cesse de découvrir notre belle région :

- Visite guidée de l'Ecomusée à Longe-chenal de M. Jacques DORION.
- Découverte du Battoir à Eydoche.
- Tours & Détours à Bossieu (randonnée animée par l'Office du Tourisme du Pays de Bièvre-Liers).
- Moras Médiéval et ses vergers (visite de la distillerie Ogier, démonstration de la "carafe fruit prisonnier" (poire) et visite des vergers en petit train).
- Les escargots n'ont plus de secrets pour nous (l'Escargot du Prieuré à Penol).
- Visite des Châteaux ROCHER à La Côte St André.
- Visite de la Tour d'Albon restaurée à Albon.
- Randonnée à Montaud (nous sommes montés jusqu'à 1630 mètres).
- Découverte du site des Ecouges dans le Vercors avec un guide-nature du Conseil Général.
- La journée du Patrimoine a été l'occasion de découvrir le château de Barbarin à Revel-Tourdan.



La sortie annuelle en car a été organisée aux Fontaines Pétrifiantes à La Sône avec visite de la Cave Noisel à St Jean en Royans (transformation de la noix). Elle a été un franc succès.

Sur une année nous faisons environ 1000 Kms toujours dans la bonne humeur.

Quelques rendez-vous festifs et conviviaux en cours d'année resserrent les liens d'amitié.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Jean-Pierre LEFEBVRE au : 06 37 82 42 14 (tél portable) ou au 04 74 31 97 44 (tél fixe)



## ■ UPIF ■

**UNION DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS DE FARAMANS**

La vie d'un village, c'est l'odeur du pain chaud, les produits "qualité terroir" du boucher, la clochette d'une boutique, les conversations chez le coiffeur, etc.

Pour que toutes ces sensations ne soient pas que des souvenirs, mettons en valeur les richesses de nos traditions.

Pour que notre village ne devienne pas un "dortoir", faisons vivre nos commerçants, artisans et professionnels libéraux.

Comme chaque année, l'association a invité les Faramantois et les clients des diverses professions à venir fêter LA FETE DES LUMIERES.

Traditionnellement appelée fête du 08 décembre ou fête des illuminations, c'est une manifestation populaire qui se tient chaque année dans la région lyonnaise.

Plusieurs miracles sont à l'origine de cette tradition.

En 1643 la peste ravageait la région de Lyon. Les échevins firent une promesse au nom des Lyonnais : se rendre à pied à Fourvière pour offrir un écu d'or et une bougie si la peste disparaissait.

En 1835, la vierge aurait également préservé la population du choléra.

En 1852 est inaugurée la statue de la Vierge en bronze doré sur la chapelle de la colline de Fourvière le jour de la fête de l'immaculée conception : le 8 décembre.

Les notables catholiques lyonnais proposèrent d'illuminer les façades de leurs maisons. Le peuple en liesse descendit dans les rues pour manifester sa joie.

Depuis la fête a été reconduite chaque année.

A Faramans, l'UPIF maintient la tradition, en proposant d'illuminer le village.

C'est à 19 heures que le Père Noël est arrivé pour lancer la soirée avec les points chauds pour les petits et les grands et la tombola gratuite.

Comme d'habitude l'ambiance était chaleureuse.

A Faradanse, les danseuses ont rechaussé collants et chaussons grâce à la reconduction d'un nouveau bureau.

**CONTACT :**

- Mail : faradanse@laposte.net
- Présidente : Julie 06.64.16.59.50
- Trésorière : Nathalie 06.77.32.15.56
- Secrétaire : Christelle 06.82.65.72.89

Toutes sont reparties motivées pour cette nouvelle année.

Les cours sont regroupés cette année sur le mercredi après-midi, toujours animés par Carine et il n'est d'ailleurs pas trop tard pour s'inscrire. Nous recrutons des danseuses ou même des danseurs à partir de 10 ans, ados ou adultes.

Nouveauté également pour cette année : cours adultes de ZUMBA animés par Christine qui se déroulent le vendredi de 18h30 à 19h30 et de 19h45 à 20h45

Nous vous rappelons les dates à marquer sur votre agenda :

Dimanche 27 avril 2014 : vente de plants.

Samedi 28 juin 2014 : Gala de fin d'année.

Le gala se déroulera à Commelle comme l'année dernière.



## ■ AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA BIÈVRE ET DU LIERS ■

**VOUS DONNEZ OU VOUS VOULEZ DONNER VOTRE SANG !**

**VOUS POUVEZ AUSSI REJOINDRE L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG !**

**Coordonnées et numéros utiles :**

**Pour joindre votre Amicale :**

Jacques NEMOZ - 389 Chemin de Graléou - 38260 BOSSIEU  
 Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de la Bièvre et du Liers  
 Tel. domicile : 04.74.54.34.18 - Portable : 06.42.70.84.38  
 E-mail : jnchassogne@wanadoo.fr - jacques.nemoz66@orange.fr  
 Etablissement Français du Sang : www.dondusang.net  
 www.rhônealpes.dondusang.net

Numéro d'appel gratuit : 0800 109 900

Collectes de sang prévues en 2014 :

FARAMANS : Mardi 28 janvier - Mercredi 30 juillet

GILLONNAY : Lundi 3 février - Mardi 5 août

LA COTE ST ANDRE : Mardi 22 avril - Mardi 4 novembre

SEMONS : Lundi 28 avril - Jeudi 13 novembre





## ■ LA BOULE DU MARAIS ■

Lors de son assemblée générale du 4 octobre 2013, l'Association a présenté le bilan de la saison 2012/2013.

Malgré le mauvais temps, les 4 concours ont eu un beau succès grâce à l'implication des licenciés et des bénévoles.

### Saison 2013/2014 :

19 licenciés dont 2 féminines.  
6 cartes "sociétaire".

### Nos manifestations :

Le 22 mars 2014 : sortie sociétaires.

Le 17 mai 2014 : but d'honneur.

Le 24 mai 2014 : tête à tête (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> division) et doublette (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>).

Le 23 août 2014 : quadrette (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>).

Bien entendu, toutes les personnes désirant rejoindre "LA BOULE DU MARAIS" seront les bienvenues.

Les membres du bureau.



## ■ A.D.M.R. BIEVRE-BURETTES ■



Le service est géré par une association sans but lucratif, il appartient au réseau A.D.M.R., qui regroupe 3350 associations locales implantées dans toute la France, 703 000 clients lui font confiance. Il comprend 110 000 bénévoles et 105 000 salariées.

L'A.D.M.R. a pour vocation d'aider les familles et les personnes à bien vivre chez elles tout au long de leur vie.

Elle s'appuie sur des valeurs humanistes :

- Respecter la personne
- Etre au plus près d'elle et de ses attentes

Une gamme de services répond à tous les besoins

- Le service autonomie : qui assure le quotidien des personnes accidentées, handicapées ou âgées.

- Le service à domicile : aide au ménage, repassage mais aussi accompagnement promenade, dialogue, jeux. L'aide à domicile n'est pas une femme de ménage.

- Le service famille : soutien aux familles, garde d'enfants avec l'aide aux devoirs, etc. Une action socio-éducative avec les T.I.S.F. (techniciennes d'intervention sociale et familiale).

Chaque intervention concerne trois personnes (le triangle d'or)

- Le bénévole : qui écoute et définit avec la personne le service dont elle a besoin, qui assure le suivi du service par un

accompagnement régulier.

- Le client : qui exprime ses souhaits et ses attentes.
- Le salarié : qui est un professionnel compétent et formé.

Les personnes aidées ne sont pas seulement des clients, ce sont des personnes que nous accompagnons sur la route de la maladie, de la vieillesse et du soutien familial.

Depuis plusieurs années, l'A.D.M.R. est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de ses services, qui se traduit par des exigences réglementaires et obligatoires. L'association "BIEVRE-BURETTES" est en marche vers la certification NF service aux personnes à domicile AFNOR prévue pour 2014.

En 2012 sur les 7 villages de l'Association :

- les T.I.S.F. ont effectué 1576 heures ;
- les 33 aides à domicile ont effectué 21 393 heures.

Sur la commune de Faramans :

- 456 heures ont été réalisées par les TISF
- 56 heures à domicile aux familles
- 166 heures auprès des personnes handicapées
- 4963 heures auprès des personnes âgées
- 133 heures de garde d'enfants par une assistance de vie.



## ■ COMITÉ D'ENTENTE RURAL DE FARAMANS - C.E.R.F. ■

### C. E. R. F.

Un nouveau sigle, un peu mystérieux, sorti du génial cerveau d'un "Renaillet", a séduit toute l'assemblée réunie pour la création du "Comité des Fêtes".

Le C.E.R.F. n'est donc pas cet animal élégant et craintif, néanmoins courageux et rapide que traquaient les meutes dans les bois qui couvraient nos régions mais le "Comité d'Entraide Rural de Faramans".

Avec ses bois en forme de "V" (comme victoire) et avec, dans le souvenir de chacun, ce port de tête noble et ferme, la relation animal-sigle a enthousiasmé les fées et les sages présents à sa naissance, qui fut officialisée, par un acte sous-préfectoral, le 23 juillet 1989. Le C.E.R.F. se donne pour mission : de "venir en aide moralement et matériellement à toutes les associations loi 1901 de notre village", de servir de courroie de transmission entre les sociétés qui fonctionnent sur le territoire communal et de coordonner les activités de notre dynamique jeunesse..

La première mission que s'est fixée le C.E.R.F. c'est la réussite de la FOIRE du 14 octobre. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu, d'autres encore seront nécessaires, mais rien n'aura été négligé pour que cette reprise d'une ancienne tradition locale soit un succès.

Succès auquel vous contribuerez par votre présence, qui sera pour nous un encouragement et un soutien. Le C.E.R.F. compte sur toutes les sociétés locales et chaque "Renaillet" se sentira concerné.

Sont d'office membres du C.E.R.F., toutes les personnes affiliées aux différentes associations du village, (versement global de 100 F de cotisation annuelle) et toute personne ayant réglé une cotisation annuelle de 30 F.

Un bureau très actif et très soudé, s'emploie à réussir cette manifestation qui doit être une grande fête pour tous.

Le bureau du C.E.R.F.  
Président : Jean-Pierre BAECHLE  
Vice-Président : Jean-Paul BACHIMONT  
Secrétaire : Véronique BALDERER  
Trésorier : Alain GOUBET  
Membres : Evelyne COLLY  
Fabienne CARBONI-BERTRAND  
Christine COMPAIN

Le bal animé par un nouveau prestataire, EXODUS, qui a aussi réalisé la sonorisation de la musique du feu s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. Cette année pas de débordements violents et nous en sommes très heureux. La Commune et le C.E.R.F. avaient vivement réagi aux violences de l'année dernière. Nous souhaitons que ce calme se perpétue car c'est un gage de pérennité de ces manifestations populaires.

### La Foire à la Châtaigne

25<sup>ème</sup> édition ! Un des paris fait par tous, était de fabriquer 1000 pots de confiture en hommage au nom éponyme de cette Foire, « La Châtaigne ».

Pari remporté largement avec 1010 pots fabriqués en un temps record avec un très grand nombre de bénévoles tous animés par une formidable motivation.

Un parcours photographique mis en place sur le cheminement de la foire avec 12 panneaux réunissant des photos de l'origine la foire à celle d'aujourd'hui. Malheureusement de nombreuses photos ont été détruites et nous avons dû faire avec l'existant. Mais tous les personnages qui se sont succédés tout au long

## ■ COMITÉ D'ENTENTE RURAL DE FARAMANS - C.E.R.F. (suite)



■ de ces 24 foires ont pu se retrouver à travers une ou plusieurs images autour des principaux stands qui sont les particularités de cette Foire.

Le thème de cette année spéciale était « Les Danses du Monde ». A cet effet un podium de danse a été dressé au centre de la foire et des groupes de danse représentant plusieurs tendances ont répondu présent à notre appel :

Tout d'abord une manifestation originale proposée par Daniel MEYRIEUX présentée par le Club du Chien de Défense et d'Utilité de Chartreuse. Il nous ont proposé 2 prestations : un parcours d'Agility, sorte de parcours du combattant pour chien et surtout le dog dancing où l'animal et le maître ne font plus qu'un.

Les groupes de danse inscrits au programme étaient les suivants :

- Guillaume BRAYMAND de Saint-Etienne de Saint Geois qui a pu montrer l'étendue de son talent à travers cet instrument particulier qu'est le DJEMBÉ.
- FARADANSE qui nous a proposé une chorégraphie originale
- Les danses de country du club de PAJAY dirigée par Florence MEYNIN
- Les danses de country du club de Saint Hilaire de la Côte dirigée par Séverine CALLOT
- ECLAT DANCE de la Murette animée par Séverine CUTINET
- Le groupe MAEVA de Saint Hilaire de la Côte qui réalise des danses andalouses

Malheureusement certains groupes n'ont pas pu montré leur talent en raison du temps exécrable qui a empêché toute présentation l'après-midi.

Nous tenons à remercier très chaleureusement tous ces groupes, tous les participants qui ont répondu présent à notre sollicitation. L'animation de la Foire a été menée par François Grosjean qui a parcouru les stands, les forains, chacun sous le feu de sa curiosité pouvant décrire son activité, son commerce, son artisanat : merci à lui pour sa verve et son dynamisme.

Mais un monde parfait n'existe pas, la Météo ne nous a pas épargné ! Elle a occulté tout l'après-midi, l'intensité de la pluie et du vent étaient tels que la plupart des forains ont dû, la mort dans l'âme se résoudre à plier leur stand.

Autre déception, les nombreux absents qui n'ont pas profité d'une véritable et généreuse choucroute alsacienne réalisée par le Restaurant SUBTIL.

Malgré ces quelques fausses notes qui sont venues légèrement perturber cette 25<sup>ème</sup> édition, le bilan général reste bon grâce à la très belle générosité dans l'action de tous les bénévoles.

L'Aventure continue en 2014 avec un désir de retour aux traditions, à ces valeurs ancestrales qui perpétuent des valeurs humaines autour de leur savoir-faire et cela dans un état SOLIDAIRE.

Bonne année 2014

## ■ CLUB SPORTIF FARAMANS FOOTBALL ■



L'année 2013 fut un trou noir pour les résultats sportifs séniors. Les départs, en cours de saison, n'ont pas permis à notre équipe fanion de se maintenir en 1<sup>ère</sup> division. Elle repart donc en 2<sup>ème</sup> division pour la saison 2013/2014.

Le début de cette saison est également difficile ; mais la bonne humeur de nos fidèles joueurs et l'arrivée de jeunes devraient nous permettre de traverser cette année de reconstruction.

Pour la saison 2012/2013, nos équipes jeunes se sont très bien comportées et ont toutes terminé dans le haut du classement.

Pour cette nouvelle année sportive, l'encadrement des équipes jeunes est encore bien assuré :

- Équipe U17 dirigée par Thierry Tournier avec l'aide de Guy Collion.
- Équipe U15 en entente avec St Siméon encadré par Benjamin Spoto.
- Équipe U13 dirigée par Pilou avec l'aide d'Olivier Gerberon.
- Équipe U11 dirigée par Pascal Vivier.
- Équipe U9 dirigée par Daniel Laurain avec l'aide de Nathalie Gerberon.
- Équipe U7 dirigée par Rémy Grégoire avec l'aide de Jean François Prez.

D'autre part, cette année notre club subit un profond changement avec une mise en retrait de deux personnes emblématiques :

- Dany Durieux a souhaité ne plus assurer la direction et l'organisation des équipes jeunes.

• Pierre Baule ne souhaite plus s'occuper seul de la comptabilité du club.

En effet, ces deux personnes sont présentes depuis l'origine du club, soit 45 ans !

Ils restent néanmoins tous les deux dirigeants ; ceci nous permettra une transition moins douloureuse. Nous comptons toujours sur leur aide lors des manifestations et de la distribution des calendriers.

Au nom de tous les licenciés, merci à tous les deux, pour le temps passé à faire progresser et maintenir le club.

Ludovic Richard reprend le poste de Dany avec la responsabilité des équipes jeunes.

Rémy Grégoire se lance à fond dans la comptabilité sur les conseils de Pierre.

L'application des dirigeants à mettre en oeuvre les consignes du district nous permet d'obtenir, pour la troisième année de suite, une récompense sous forme de dotation.

Merci à toutes les personnes qui nous aident à faire vivre le C.S. FARAMANS Football : sponsors, bénévoles, etc

Le président Bernard VEYRET







## ■ LE CIMETIÈRE COMMUNAL ■

### La première extension

Il faut croire que dans les années qui suivent, la demande de concessions augmente, puisqu'en 1904 il n'est plus possible de satisfaire les demandes. Le conseil municipal décide donc, le 12 juin 1904, d'agrandir le cimetière. Cet agrandissement est fait, comme cela était déjà envisagé dès 1889, dans l'ancien jardin de l'école de garçons :

*"La parcelle de terrain communal close de murs qui servait autrefois de jardin aux instituteurs, sise à Faramans, près de l'église, occupant une surface de trois ares quatorze centiares sera incorporée au cimetière de la commune qu'elle joint au couchant. Le mur séparant ces deux terrains sera démolie et les deux concessions appartenant aux familles Bonnet Henri et Boisset Jean-Baptiste adossées à ce mur pourront, sur la demande de ces familles, être transférées dans la partie devant servir à l'agrandissement du cimetière".*

Ces deux concessions ne seront finalement pas déplacées.

L'enquête publique (août 1904) n'ayant donné lieu à aucune remarque pour ou contre, le commissaire enquêteur (M. Eugène Murey, maire de Pajay) donne un avis favorable au projet et il est donc décidé de procéder rapidement à la démolition du mur de séparation.

Le 10 janvier 1905, les conditions applicables à l'extension du cimetière sont ajoutées au règlement :

*"Des concessions de terrain perpétuelles et trentenaires seront accordées par le maire, sur la demande des familles ou des particuliers pour fondation de sépultures privées dans la partie est du cimetière de la commune qui vient d'y être incorporée".*

*"Les concessions auront uniformément une longueur de deux mètres cinquante centimètres".*

*"Le terrain à concéder longera les murs nord et levant du cimetière et sera séparé du surplus affecté aux sépultures communes par une allée de un mètre cinquante de largeur. Une allée semblable sera créée sur le côté sud de cette partie du cimetière le long des contreforts du mur de l'église et se poursuivra jusqu'à l'allée centrale avec laquelle elle communiquera".*

Le coût des concessions est également revu : 30 francs pour les perpétuelles et 20 francs pour les trentenaires (plus de temporaires).

Une autre précision est également apportée :

*"Cinq ans après l'inhumation dans la partie du cimetière consacrée aux sépultures communes, les pierres tombales, grilles, couronnes et motifs décoratifs devront être enlevées par les familles à la première invitation du maire".*

### La deuxième extension

Au début des années 50, le besoin d'un nouvel agrandissement se fait sentir.

Au conseil municipal du 24 janvier 1951 :

*"Monsieur le maire expose au conseil que l'exiguïté du cimetière conduit la municipalité à prévoir son agrandissement. Il fait connaître que les pourparlers entamés avec M. Bourdat Joseph laissent espérer une acquisition amiable de 10 ares de terrain à l'ouest du cimetière. Il propose de réaliser cette acquisition et d'agrandir le cimetière".*

Cette proposition est acceptée.

A la séance du 3 octobre de la même année, les pourparlers se sont concrétisés en une promesse de vente. La commune devra, en outre, prendre en charge les indemnités de vacation du géologue consulté sur la nature du terrain.

Le 3 avril 1954, le conseil *"considérant l'urgence de réaliser l'agrandissement demandé par l'unanimité de la population : approuve le projet présenté ; charge monsieur le maire d'obtenir l'approbation préfectorale ; décide d'affecter le crédit prévu à cet effet au budget de 1954 au paiement des travaux ; demande la réalisation rapide des travaux".* Les frais liés à cet agrandissement sont estimés à 884.000 francs.

Juste avant la réalisation des travaux, un petit ajustement est fait : M. Claudio Bourdat cède à la commune *"un peu de terrain supplémentaire"* (la surface n'est pas précisée) en échange de 2 places dans le nouveau cimetière (séance du 25 juillet).

Toujours en 1954, à la séance du 10 octobre : *"Monsieur le maire fait connaître au conseil qu'il y aurait lieu de fixer le prix des concessions dans le nouveau cimetière, les travaux étant terminés".* Si les prix en eux-mêmes ne sont pas très parlants, cela nous renseigne sur l'évolution des types de concessions : concession perpétuelle 10.000 F, centenaire 9.000 F, cinquantenaire 8.000 F et trentenaire 7.000 F.

### La troisième extension

25 ans plus tard, les 10 ares de la deuxième extension sont presque tous occupés.

A la séance du 19 octobre 1979 :

*"Le cimetière actuel est en voie de saturation. Il convient de se préoccuper dès maintenant de trouver une solution de rechange. L'utilisation d'une partie du jardin du presbytère semble possible. Cette solution aurait l'avantage de préserver l'unité du cimetière et d'être la moins onéreuse".*

Cette solution est validée le 23 mai 1980, le rapport rendu par le géologue étant positif.

Comme la première, la troisième extension se fait donc sur un terrain qui est déjà propriété communale.

La surface est d'environ 9 ares et 50 centiares.

### Aujourd'hui

Le cimetière communal dispose encore d'une importante réserve d'emplacements disponibles.

On pourrait penser que l'accroissement de la population pourrait induire une augmentation de la demande, mais ce n'est pas le cas : d'abord parce que les nouveaux arrivant sont très majoritairement des jeunes, et parce que la crémation se développe.

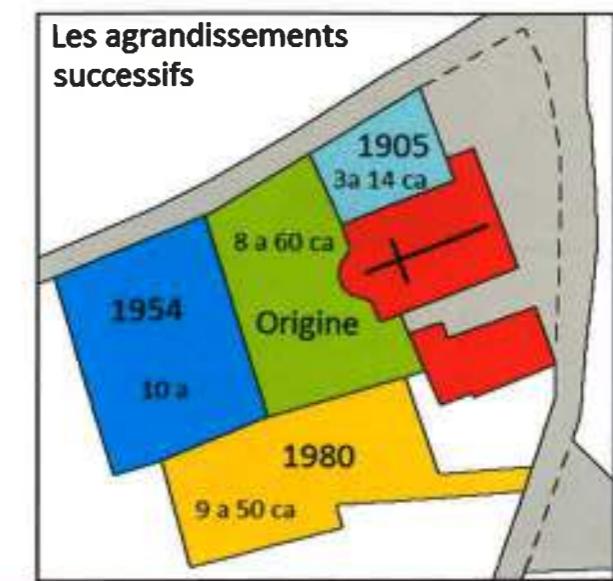
Si la commune étudie la possibilité de récupérer certains emplacements, c'est plus pour des raisons d'esthétique que pour des raisons de place. Il y a en effet, surtout dans la partie ancienne et la première extension, de nombreuses sépultures non entretenues et des monuments funéraires dégradés.

Si reprise de concessions il y a, cela se fera en respectant les prescriptions et les délais légaux, et en concertation avec les familles. Le problème est que la mairie n'a pas d'archives concernant ces secteurs anciens et qu'il n'y a parfois plus aucune inscription permettant de connaître l'identité des personnes inhumées. Il y a aussi le cas d'anciennes familles pour lesquelles aucun ayant-droit n'est connu. Ce problème n'est pas propre à Faramans, c'est pourquoi la loi prévoit une procédure de reprise s'étalant sur plusieurs années, avec différentes phases d'affichage, en mairie, à la porte du cimetière et sur les concessions même.

Un premier inventaire vient d'être effectué, à la Toussaint, afin de distinguer les sépultures qui sont fleuries de celles qui ne le sont pas.

Si vous êtes ayant-droit d'une concession ancienne, dans laquelle il n'y a pas eu d'inhumation depuis longtemps, vous pouvez vous faire connaître en mairie avant même les premiers affichages. Vous pouvez également transmettre cette information à des parents ou connaissances qui pourraient être concernés alors qu'ils n'habitent pas à Faramans.

Michel GUILLOU



## ■ ACTION... ON TOURNE : M. PAUL ■

Sous l'impulsion des élus de la Communauté de Commune du Pays de Bièvre-Liers, certains habitants de Faramans ont réalisé leur rêve et pu participer à la réalisation d'une fiction fantastique : M. PAUL.

Pour réaliser ce projet, la CCPBL a fait appel à deux réalisateurs professionnels, Joël BONNARD et Marie-Laure CATHELIN, groupe TITANIA. Les amateurs ont été dirigés par une main de maître, Jérémie EYMONNET, coordinateur du projet : acteurs, figurants, producteur, réalisateur, costumièrre, accessoiristes, chef décors, régisseur, coiffeuse, maquilleuse ...

C'est ainsi que notre base de loisirs s'est trouvée ponctuellement envahie par des plumes, des acteurs, un manège et des projecteurs le temps d'un tournage.

Diffusion du film au grand public : samedi 14 décembre 2013 à la Côte Saint André...

Chantal DEDENIS (accessoiriste le temps du projet...)

Pour tous renseignements vous pouvez contacter  
Jérémie EYMONNET sur son portable 06.22.72.59.73  
Mail [tec.culture@cc-bievre-liers.fr](mailto:tec.culture@cc-bievre-liers.fr)



## ■ LA MAISON DES SERVICES PUBLICS VOUS ACCUEILLE ■

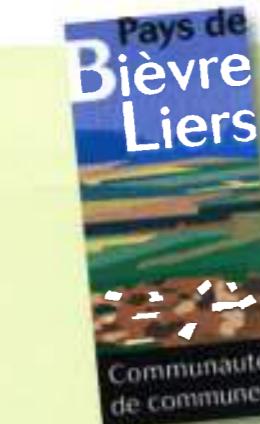
Horaires d'ouverture de l'accueil :

Lundi - Mercredi :  
➤ 13h30 - 17h00

Jeudi :  
➤ 9h00 - 12h00  
➤ 13h30 - 17h30

Vendredi :  
➤ 13h30 - 16h30

Tél. 04 74 20 31 57 - Fax 04 74 20 83 44



Mail : [msp@cc-bievre-liers.fr](mailto:msp@cc-bievre-liers.fr)

Site internet : [cc-bievre-liers.fr](http://cc-bievre-liers.fr)

Rubrique : vivre en Bièvre-Liers/Famille/Maison des Services Publics

## ■ OFFICE DE TOURISME DE BIÈVRE-LIERS ■

- du mardi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- mercredi : de 9h à 12h et de 15h à 17h30
- samedi : de 9h à 12h

**Boutique SNCF :**

Les mêmes services qu'une gare au sein de l'Office de Tourisme !

Nous ne remboursons pas les billets achetés sur internet ou en gare.

**Boutique SNCF**

Place Berlioz  
38260 LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ  
Tél : 04 74 20 48 80  
Fax : 04 74 20 56 25

**Horaires d'ouverture :**

- lundi : de 14h à 17h
- mardi - jeudi - vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

**A votre disposition 6 jours sur 7 toute l'année !**

Office de Tourisme du Pays de Bièvre-Liers  
Place Berlioz 38260 LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ  
Tél : 04 74 20 61 43 - Fax : 04 74 20 56 25  
Mail : [info@tourisme-bievre-liers.fr](mailto:info@tourisme-bievre-liers.fr)

**Horaires d'ouverture en juillet et août :**

- lundi : de 10h à 12h et de 14h à 17h
- du mardi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi : de 9h à 12h et de 15h à 18h
- samedi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h

**Horaires d'ouverture de septembre à juin :**

- lundi : de 14h à 17h

## ■ SERVICES COMMUNAUTAIRES ■

**Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers**

1 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny  
38260 LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ  
Tél. 04 74 20 34 77

**Ouverture :**

- lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

**Les services sont organisés en 6 pôles.**

Plus de 100 personnes sont à votre service quotidiennement.

**■ Président de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers**

- Jean-Pierre BARBIER

**■ Direction générale**

• Jean-Claude BATRIAUD

**Ressources Humaines :** Stéphane JAY

**Commandes Publiques :** Maryline VAVASSORI

**Services Financiers :** Catherine CASIER

**■ Actions et équipements sportifs**

**Directrice :** Sophie DELPHIN-POULAT

[sophie.delphin-poulat@bievre.liers.fr](mailto:sophie.delphin-poulat@bievre.liers.fr)

**Responsable Aqualib'** : Olivier DUTRIEUX

Chef de bassin : Charles-Emmanuel BAGGIONI

**Secrétariat :** Agnès JUAREZ

**Référent technique :** Eric VAVASSORI

**Accueil :** [aqualib@cc-bievre-liers.fr](mailto:aqualib@cc-bievre-liers.fr)

■ EN CAS D'URGENCE EAU OU ASSAINISSEMENT,  
contactez le 04 74 20 86 78 ■

## ■ HORAIRES MAIRIE ET AGENCIE POSTALE ■

■ Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 8h30 à 11h 15 et 13h30 à 15h30

■ Samedi : 8h30 à 11h

Pays de  
Bièvre  
Liers



## ■ L'ASSOCIATION AIDE ALIMENTAIRE ET SOCIALE EN BIÈVRE-LIERS-CHAMBARAN RECHERCHE DES BÉNÉVOLES ■

L'association Aide Alimentaire et Sociale en Bièvre Liers Chambaran distribue des colis d'aide alimentaire sur 3 lieux de distribution : Bressieux, Gillonnay et Bossieu.

Ces colis distribués chaque semaine doivent permettre aux familles de subvenir pour partie à leurs besoins alimentaires pour une période renouvelable de 3 mois. L'objectif est qu'elles recourent leur autonomie aussi rapidement que possible grâce à l'accompagnement social des partenaires de l'association (Conseil Général, partenaires du champ professionnel et social).

A la demande de services prescripteurs (CCAS, Conseil Général, etc.), la famille constitue un dossier avec l'aide de la Conseillère en économie sociale et familiale salariée de l'association. Ce dossier est étudié et, en fonction des ressources de la personne, une commission décide de l'attribution de l'aide alimentaire. En contrepartie d'une contribution forfaitaire, chaque famille se rend alors dans le lieu de distribution choisi pour retirer son colis.

Grace au travail de dizaines de bénévoles, c'est plus d'une centaine de familles qui peut être accueillie chaleureusement et bénéficier de colis fournis par la Banque Alimentaire.

Nous avons aujourd'hui besoin de bénévoles pour venir compléter les équipes en place et participer aux projets de l'association.

Nous recherchons des bénévoles en capacité d'accueillir les familles dans les lieux de distribution et des chauffeurs de véhicules (permis VL) pour se rendre chaque semaine à Sassenage (Banque Alimentaire) pour récolter les colis.

Dans le cadre de la charte des bénévoles, accueilli par le responsable du lieu que vous aurez choisi et intégré à l'équipe en place, vous serez formé à l'accueil des familles et l'organisation de la distribution.

**Si vous disposez de quelques heures par semaine, venez nous rejoindre.**

**Contact :** GILLONNAY : 04 74 57 48 24  
BRESSIEUX : 04 74 56 40 66  
BOSSIEU : 06 45 82 57 67

**Bureau :** 33, place de l'église - ST SIMEON DE BRESSIEUX  
Tel : 04 74 20 01 05

## ■ FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ■

Dans le courrier du 19 et 20 février 2013, les communautés de communes du Pays de Bièvre Liers et de Bièvre Chambaran sollicitent le Préfet pour qu'il lance, conformément aux dispositions de l'article L5211-41-3 du code du CGCT, une procédure de fusion des deux EPCI à fiscalité propre.

Le Préfet a donc, par arrêté du 30 avril 2013, proposé un projet de périmètre pour un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion. Cet arrêté, accompagné d'un rapport explicatif et d'une étude d'impact budgétaire et fiscale, a été adressé à chaque commune.

Les conseils communautaires de Bièvre Chambaran et du Pays de Bièvre Liers ont, le 10 juin 2013, délibéré à l'unanimité et ont émis un avis favorable, tant sur l'arrêté préfectoral que sur les statuts de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion.

Les conseils municipaux des 41 communes concernées par la fusion ont tous délibéré en faveur de la fusion.

Au vu de ces votes et de l'avis favorable des 2 communautés de communes actuelles, le Préfet prendra un arrêté de création d'une nouvelle communauté de communes qui verra le jour le 1er janvier 2014 avec la dissolution des deux anciennes. Cette nouvelle communauté de communes, issue de la fusion,

s'appellera "Communauté de Communes Bièvre Isère".

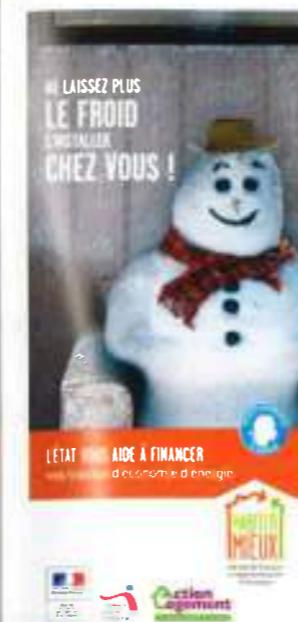
A partir de cette date, les conseils municipaux ont souhaité que cette nouvelle communauté soit administrée par les membres des conseils élus et ce jusqu'à l'élection d'une nouvelle assemblée. Cette élection aura lieu en même temps que le renouvellement des conseils municipaux, soit courant mars 2014.

Le Président de la nouvelle communauté de communes, du 1er janvier 2014 et jusqu'aux élections du mois de mars, sera l'actuel Président de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers qui a la population la plus élevée.

Cette fusion devrait permettre de faire des économies d'échelle pour un service constant. Suite à cette fusion, les aides apportées par l'Etat devraient aussi contribuer à de meilleures dotations.

Les compétences, dont disposent chacune des deux communautés aujourd'hui, seront lissées à l'ensemble de la nouvelle communauté dans les années futures. Ainsi de nouveaux services devraient être apportés à la population des communes du nouveau périmètre de Bièvre Isère.

## ■ RÉALISEZ DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS VOTRE LOGEMENT ■



La Communauté de Communes de Bièvre-Liers (puis Bièvre-Isère) participe au programme national Habiter Mieux. Ce dispositif permet de soutenir financièrement les propriétaires de logements dans leurs travaux d'économie d'énergie, afin de mieux se chauffer, gagner en confort et ainsi diminuer le montant des factures. Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) mis en œuvre depuis 2012 par le Pays de Bièvre-Liers.

Concrètement, le programme Habiter Mieux permet aux propriétaires à revenus modestes de bénéficier :

- D'un accompagnement personnalisé gratuit dans le montage de leur projet (diagnostic thermique, estimation des travaux et de leur coût, demandes de subventions...)
- De subventions, en complément des aides de l'ANAH, de la part des différents partenaires de ce programme dont l'Etat et la Communauté de Communes.

*Exemple : de quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de 12 000 € HT ?*



→ Une aide de 10 000 € minimum par logement grâce à Habiter Mieux !

Pour cela, les propriétaires occupants doivent :

- Avoir des ressources ne dépassant pas les plafonds de l'ANAH
- Vivre dans un logement qui a plus de 15 ans
- Réaliser des travaux garantissant une économie d'énergie d'au moins 25% (chauffage, isolation...)

Vous êtes propriétaire ? Vous avez un projet de travaux permettant de diminuer d'au moins 25 % votre consommation d'énergie ? Pour plus d'informations, contactez la Communauté de Communes de Bièvre-Liers au 04 74 20 34 77.

**Plus d'informations sur le programme Habiter Mieux :**  
[www.anah.fr/habitermieux/](http://www.anah.fr/habitermieux/)

## ■ UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX EN BIÈVRE-LIERS-VALLOIRE... C'EST SAGE ■



Grâce à l'accord et la participation des équipes municipales, c'est la première intervention du SAGE au sein des bulletins municipaux des communes adhérentes. Le SAGE les en remercie !

### Carte d'identité du SAGE

Deux départements : Isère - Drôme  
Superficie : 900 km<sup>2</sup>  
Communes : 87 (72 Iséroises- 15 Drômoises)  
Habitants : Plus de 100 000  
Cours d'eau : Environ 650 km  
Nappe souterraine : 500 km<sup>2</sup>

### Qu'est ce qu'un SAGE et dans quel but ?

C'est un document de planification qui indique les orientations de préservation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant Bièvre-Liers-Valloire. Ces enjeux sont la gestion de la quantité et de la qualité de l'eau de la nappe souterraine, la préservation des milieux aquatiques et la gestion des risques d'inondation.



### Sa portée ?

Une fois approuvé par le Préfet, le SAGE sera opposable à l'Etat, aux collectivités locales et à leurs établissements publics ainsi qu'aux tiers.

### Qui est derrière tout ça ?

C'est la CLE, Commission Locale de l'Eau, qui élabore le SAGE. C'est en quelque sorte le parlement de l'eau à l'échelle du territoire.

### En attendant le prochain « Mot du SAGE »

Plus d'information et contact sur le site : [www.sage-bievre-liers-valloire.fr](http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr)  
M. Philippe MIGNOT  
Maire de Beaurepaire et  
Président de la Commission  
Locale de l'Eau du SAGE  
Bièvre-Liers-Valloire

## ■ "AU COEUR DE VOS COMMERCES", LE JEU INTERCOMMUNAL DU 23 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE ■

Vous avez pu jouer et gagner "Au cœur de vos commerces" en Bièvre-Liers dès le 23 août 2013 !

Suite au succès de sa première édition, le grand jeu intercommunal, organisé par la Communauté de communes du Pays de Bièvre Liers, est revenu de plus belle cette année, sur la période du 23 août au 15 septembre. Ce jeu, qui s'est déroulé sur les 20 communes de la Communauté de communes, visait à favoriser le commerce de proximité. Il a permis aux clients participants de remporter de nombreux lots via des tirages au sort, dont un week-end pour deux à Venise.

La participation était simple, il suffisait de remplir son coupon et de le faire tamponner par deux commerçants, restaurateurs ou producteurs participants puis de le déposer dans l'une des urnes mises à disposition chez les 160 commerces participants, signalés par une affiche (jeu sans limitation de coupon).

## ■ RECRUTEMENT GENDARMERIE ■

Monde physique et monde virtuel sont totalement imbriqués. 250 millions d'individus étaient connectés il y a 10 ans, ils sont aujourd'hui 2 milliards. Cyberespace est devenu une réalité universelle incontournable qui a transformé notre mode de vie et notre système économique.

Clé de la croissance et de la compétitivité, c'est une révolution économique victime de son succès, mais vulnérable. Une confiance numérique fragilisée en partie par la sous estimation de ses utilisateurs mais aussi par le piratage.

Infrastructures bancaires, systèmes de transport, e-commerce sont en première ligne. Etat, administrations et entreprises doivent donc développer une culture raisonnée pour s'adapter à cet environnement ; ce sont les enjeux de la cybersécurité.

La cybersécurité est ainsi devenue un enjeu majeur de souveraineté et de sécurité, elle est un enjeu clé pour les établissements publics et les collectivités territoriales en raison de la dématérialisation croissante de la relation État – citoyens.

Un seul coupon et deux chances de gagner :

- A travers le tirage au sort communal : un tirage au sort fut effectué avec les urnes des commerces participants par commune.
- A travers le tirage au sort intercommunal, qui a regroupé l'intégralité des communes et l'ensemble des commerçants participants.

Pas loin d'une vingtaine de tirages aux sorts ont eu lieu sur l'ensemble du territoire et ont permis de faire gagner de nombreux lots à plus d'une centaine de clients.

Pour plus d'informations, contactez :

**Christelle AGERON**

Pôle Développement Economique

04 74 20 98 30

[christelle.ageron@cc-bievre-liers.fr](mailto:christelle.ageron@cc-bievre-liers.fr)

## ■ RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE ■

Le Relais Assistante Maternelle (RAM) organise des temps collectifs, au Centre Culturel, à FARAMANS.

Les assistantes maternelles agréées sont invitées à se rencontrer (avec les enfants dont elles ont la garde) les **jeudis matin** :

• 16 et 30 Janvier • 13 et 27 Février • 27 Mars • 10 et 24 Avril • 22 Mai • 5 et 19 Juin • 3 Juillet.

## ■ VIE QUOTIDIENNE : BIEN VIVRE ENSEMBLE ■

**Quelques suppléments aux règles énoncées lors de la dernière édition du "Petit Renaillet" (N°30) :**

### **Mouche du Brou**

Les propriétaires de noyers ont l'obligation de traiter leurs arbres contre la mouche du brou en application de l'arrêté préfectoral.

### **Châtaignier**

Suivant l'arrêté préfectoral, le transport des branches de châtaigniers est interdit. Elles doivent être détruites sur place pour risque de transmission de maladie (cynips du châtaignier)

**Remarques** : Concernant le bruit, le feu, l'ambroisie, la voirie, la mouche du brou et le cynips du châtaignier, des arrêtés préfectoraux sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

## ■ PORTES OUVERTES AU SICTOM DE LA BIÈVRE ■

Vendredi 27 septembre de 14h à 18h et samedi 28 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h, le SICTOM de la Bièvre a ouvert ses portes et présenté comme chaque année son activité.

Cette année encore vous avez pu visiter la nouvelle Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers mise en service en 2012, et le Centre de Stockage des Ordures Ménagères. Sans oublier le Centre de Tri où les emballages sont retrouvés manuellement par matière avant de rejoindre les filières de recyclage.



Sur place, un jeu-concours a permis de gagner des objets issus du recyclage avec un tirage au sort pour gagner un composteur.

Vous avez pu également apprendre des trucs et astuces sur le compostage grâce aux Guides Composteurs bénévoles qui ont été formés sur les techniques du compost depuis 2008.

Sur le site, vous avez pu rencontrer des élus du SICTOM de la Bièvre et des techniciens qui ont répondu à vos questions.

**Renseignements :**  
**Tél. : 04.74.53.82.30 ou 06.80.02.28.06**

## ■ LUDOthèque ITINÉRANTE ■

La ludothèque est un espace ouvert à tous. Un temps libre et gratuit.

• 3 espaces permanents :

Jeux de règle pour tous :

des jeux d'adresse, de stratégie, des jeux du monde, coopératifs ou anciens...

Jeux symboliques :

"pour faire comme les grands" : pour les enfants à partir de 2-3 ans.

Eveil et manipulation :

pour les enfants de 0 à 2 ans. Un espace composé de tapis d'éveil, objets sensoriels...

• 3 espaces ponctuels :

Jeux d'assemblages : kapla, légo...

Jeux de motricité : petites voitures, piscine à balles...

Jeux de mise en scène : petites figurines, garage, la ferme...

La ludothèque sera présente au Centre Culturel, de FARAMANS, les mercredis (9h30-12h00 et 14h00-17h00) :

• 8 Janvier 2014,

• 19 Février 2014,

• 28 Mai 2014.

Un temps de jeu GRATUIT pour TOUS (enfants et adultes) !



## DEFIBRILLATEUR

**Rappel : un défibrillateur est à disposition devant l'accueil du Golf.**

## Janvier

Mercredi 8  
Dimanche 12  
Mardi 14  
Dimanche 19  
Mardi 28

Ludothèque itinérante  
Vœux de la Municipalité à 11h  
Rencontre du Centre de Généalogie  
Matinée Boudins de la Sté de Chasse  
Collecte de sang de 17h à 20h

Salle des fêtes  
Salle des fêtes  
Salle de réunion  
Salle d'animation  
Salle des fêtes

## Février

Dimanche 2  
Dimanche 16  
Mardi 18  
Mercredi 19

Loto du Club Sportif - football  
Matinée Tripes de Berserkr et Bacot Carpe Team  
Rencontre du Centre de Généalogie  
Ludothèque itinérante

Gymnase de Pajay  
Salle d'animation  
Salle de réunion  
Salle des fêtes

## Mars

Dimanche 9  
Dimanche 9  
Samedi 15  
Mardi 18  
Mercredi 19

Repas de la Sté de Chasse  
Bourse d'échanges Moto de Retour de Kick  
Matinée saucisses - crozets de l'A.D.M.R.  
Rencontre du Centre de Généalogie  
Cérémonie F.N.A.C.A. à 11 h

Salle des fêtes  
Base de loisirs  
Salle d'animation  
Salle de réunion  
Monument aux Morts

## Avril

Dimanche 6  
Dimanche 13  
Mardi 15  
Dimanche 27

Journée porte ouverte au Club de l'Amitié  
Matinée saucisses et pucier du Sou des Ecoles  
Rencontre du Centre de Généalogie  
Vente de plants et fleurs de Faradanse

Salle des fêtes  
Salle d'animation  
Salle de réunion  
Place du Tailleur

## Mai

Jeudi 1<sup>er</sup>  
Jeudi 8  
Dimanche 11  
  
Mardi 13  
Samedi 24  
Mercredi 28

Concours de Pétanque du Club Sportif - football  
Cérémonie F.N.A.C.A. à 11 h  
Concours de Boules, de la Boule du Marais  
(pré-fédéraux doublettes)  
Rencontre du Centre de Généalogie  
Concours. La Boule du Marais Tête à Tête et Doublette  
Ludothèque itinérante

Base de loisirs  
Monument aux Morts  
  
Base de loisirs  
Salle de réunion  
Base de loisirs  
Salle des fêtes

## Juin

Samedi 7  
Samedi 7 et Dimanche 8  
Dimanche 8  
Mardi 10  
Dimanche 22  
Samedi 28  
Samedi 28  
Samedi 28

Fête de fin d'année du Club Sportif, Barbecue géant  
Compétition Golf  
Bourse d'échange Moto de Retour de Kick  
Rencontre du Centre de Généalogie  
Fête de l'Ecole du Sou des Ecoles  
Gala de fin d'année de Faradanse  
Concours de boules. La Boule du Marais omnium  
Tournoi de Foot "Louis Gavel"

Base de loisirs  
Golf de la bièvre  
Base de loisirs  
Salle des fêtes Commelle  
Base de loisirs  
Salle des fêtes Commelle  
Base de loisirs

## Juillet

Vendredi 4  
Samedi 5 et Dimanche 6  
Dimanche 13  
Dimanche 27  
Mercredi 30

Concours pétanque du Club Sportif - football  
5<sup>ème</sup> Rassemblement voitures VW "Coccinelles"  
Feu d'artifice du C.E.R.F.  
Repas chevreuil de la Sté de Chasse  
Collecte de Sang de 17h à 20h

Base de loisirs  
Base de loisirs  
Base de loisirs  
Salle d'animation  
Salle des fêtes

## Août

Dimanche 10  
Samedi 23  
Samedi 30

Journée endurance équestre  
Concours de boules. La Boule du Marais quadrette  
Voyage de la F.N.A.C.A.

Base de loisirs  
Base de loisirs

## Septembre

Dimanche 7  
Mardi 16  
Samedi 20 et  
Dimanche 21

Bourse d'échange Moto de Retour de Kick  
Rencontre du Centre de Généalogie  
Compétitions de Golf "Coupe du Pro"

Base de loisirs  
Salle de réunion  
Golf de la Bièvre

## Octobre

Vendredi 3  
Dimanche 5  
Dimanche 5  
Samedi 11  
Mardi 14  
Dimanche 26

Réunion publique des préparatifs de la Foire  
Ramassage des Châtaignes  
Vente de pièces Moto Harley par Berserkr  
Foire aux Châtaignes  
Rencontre du Centre de Généalogie  
Matinée Boudins de la F.N.A.C.A.

Salle de réunion  
  
Base de loisirs  
Base de loisirs  
Salle de réunion  
Salle d'animation

## Novembre

Mardi 11  
Dimanche 16  
Mardi 18  
Vendredi 28  
Dimanche 30

Cérémonie F.N.A.C.A. à 11 h  
Matinée Boudins du Club Sportif - football  
Rencontre du Centre de Généalogie  
Soirée de remerciements de la foire par le C.E.R.F.  
Loto du Centre Communal d'Action Sociale

Monument aux Morts  
Salle d'animation  
Salle de réunion  
Salle des Fêtes  
Salle des Fêtes

## Décembre

Vendredi 5 et Samedi 6  
Dimanche 7  
Lundi 8  
Dimanche 14  
Mardi 16

Téléthon  
Repas des séniors offert par le C.C.A.S.  
Illuminations du village par l'U.P.I.F.  
Bourse d'échange Moto de Retour de Kick  
Rencontre du Centre de Généalogie

Salle des fêtes  
Salle des fêtes  
Place du Village  
Base de loisirs  
Salle de réunion



- CLAUDEL Noah, fils de CLAUDEL Stéphane et BOULAHROUZ Sabrina né le 3 janvier 2013 à Bourgoin
- BARREZ Thyno, fils de BARREZ Thomas et BADIN Jennifer né le 22 janvier 2013 à Bourgoin
- BARROS Kyssia, fille de BARROS Patrick et BUCLON Elodie née le 27 janvier 2013 à Vienne
- MILAZZO Angélina, fille de MILAZZO Sébastien et MOLINAROLO Laetitia née le 4 février 2013 à Voiron
- PALOMBINI Robin, fils de PALOMBINI Jean-Pierre et ALPHAND Laure né le 24 février 2013 à Voiron
- MELAN Maël, fils de MELAN Cédric et LOUIS-GAVET Jennifer née le 1<sup>er</sup> mars 2013 à Vienne
- CALADO Elsa, fille de CALADO Georges et LOZIER Sylvianne née le 30 mai 2013 à Bourgoin
- NOEL Ilenzo, fils de NOEL Thierry et CASSAGNE Angélique née le 10 octobre 2013 à Bourgoin
- MERCATELLI Luigi, fils de MERCATELLI Thomas et BICHET Jessica née le 16 octobre 2013 à Bourgoin
- TROUSSIER Hugo, fils de TROUSSIER Eric et MARQUET Aurélie née le 2 novembre 2013 à Echirolles
- VINCENT Ocelia, fille de VINCENT Benoît et BUENERD Michelle née le 10 novembre 2013 à Bourgoin
- BLEIN Lena, fille de BLEIN Mickaël et BIANCIOTTO Delphine née le 23 novembre 2013 à Voiron
- DANNONAY Amicie, fille de DANNONAY François et ARNAUD Charlotte née le 26 novembre 2013 à Lyon

## Parrainages civils

- REPELLIN Madine, le 08/06/2013
- NESMOZ Axel, le 22/06/2013
- MALBURET Maureen, le 10/08/2013
- LAURENT Giulia, le 31/08/2013



## Meilleurs Vœux de bonheur aux nouveaux époux

- DANNONAY François et ARNAUD Charlotte - le 13 avril 2013
- JOUVHOMME Romuald et COHARD Florence - le 20 juillet 2013
- MERLOZ Gilbert et RATTIER Marie-Claude - le 26 août 2013
- GIORELLO Jean-François et REPELLIN Delphine - le 21 septembre 2013



## Sincères condoléances aux familles

- NEMOZ Louis - le 18 janvier 2013
- PUPAT Aline, épouse PONCET - le 21 février 2013
- CHABERNAUD Maurice - le 1<sup>er</sup> mars 2013
- CHAFFARD-LUÇON Louis - le 12 avril 2013
- GROS Gérard - le 30 avril 2013
- ANDRE Chantal - le 23 juin 2013
- MARTIN Christopher - le 27 juillet 2013
- BUCLON Marguerite, épouse RICHARD - le 18 novembre 2013